

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Inox G13**

Code du produit: 09.50.13

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels  
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation Inhibiteurs de corrosion

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Kroon Oil BV  
Dollegoorweg 15  
7602 EC ALMELO  
Tel.: +0031-(0)546-818165

Service chargé des renseignements: Product safety department - vib@kroon-oil.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence: +31 (0)546 818165 (9 à 16 h., du lundi au vendredi)

NL - National Poison Information Centre (NVIC):  
Tel.nr.: +31 30 - 2748888 - Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

#### Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics, benzene <0,1%

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires: EUH208 Contient acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, Benzenesulfonic acid, di C10-C14 alkyl derivs, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

Nom du produit: Inox G13

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### Composants dangereux:

Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics, benzene <0,1% ⚠ Asp. Tox. 1, H304	50 -100%
CAS: 61789-86-4 EINECS: 263-093-9 Reg.nr.: 01-2119488992-18	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium ⚠ Skin Sens. 1B, H317	2,5- <10%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Reg.nr.: 01-2119475104-44	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5- <10%
Numéro CE: 939-603-7 Reg.nr.: 01-2119978241-36	Benzenesulfonic acid, di C10-C14 alkyl derivs, calcium salts ⚠ Skin Sens. 1B, H317	2,5- <10%
CAS: 128-37-0 EINECS: 204-881-4 Reg.nr.: 01-2119555270-46	2,6-di-tert-butyl-p-crésol ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,1 - <1%

**Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:** CO2, poudre sèche, émulseur polyvalent ; l'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.

#### 5.2 Dangers particuliers

##### résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

#### 6.2 Précautions pour la

##### protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Enlever de la surface de l'eau (par exemple, par absorption ou par aspiration).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

Nom du produit: Inox G13

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol**

VME	Valeur momentanée: 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm
	Valeur à long terme: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

· **Protection des mains:**

Porter des gants de protection contre les produits chimiques selon EN 374.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/ contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés.

L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

Nom du produit: Inox G13

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

<ul style="list-style-type: none"> <li>· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>· Indications générales.</li> <li>· Aspect: <ul style="list-style-type: none"> <li>Forme: Liquide</li> <li>Couleur: Jaune</li> </ul> </li> <li>· Odeur: Caractéristique</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Changement d'état <ul style="list-style-type: none"> <li>Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.</li> <li>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Point d'éclair: 75 °C</li> <li>· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.</li> <li>· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</li> <li>· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.</li> <li>· Limites d'explosion: <ul style="list-style-type: none"> <li>Inférieure: Non déterminé.</li> <li>Supérieure: Non déterminé.</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Densité à 20 °C: 0,82 g/cm<sup>3</sup></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Viscosité: <ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique à 20 °C: 3 mPas</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Teneur en solvants: <ul style="list-style-type: none"> <li>Solvants organiques: 5,0 %</li> </ul> </li> <li>· 9.2 Autres informations: Pas d'autres informations importantes disponibles.</li> </ul>	

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- 10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
---

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol
-------------------------------------

Oral   LD50   890 mg/kg (rat)
-------------------------------

- Effet primaire d'irritation:
- Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation: Pour la sensibilisation des voies respiratoires ou cutanée : Non considéré comme un agent de sensibilisation.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

**Nom du produit: Inox G13**

(suite de la page 4)

- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· **12.1 Toxicité**

· <b>Toxicité aquatique:</b>	
<b>128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol</b>	
LC50 (96 h)	0,199 mg/l (poisson)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications:**

Le produit est difficilement biodégradable.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· <b>Catalogue européen des déchets</b>	
07 04 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· <b>14.1 Numéro ONU</b>	
· <b>ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
· <b>ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR/ADN, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
· <b>Marine Polluant:</b>	Non
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.03.2017

Numéro de version 4

Révision: 30.03.2017

Nom du produit: Inox G13

(suite de la page 5)

**\* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**                      Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**                      Conditions de limitation: 3, 55
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:**      Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**                      Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**                      H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:**                      Product safety department.
- **Contact:**                      Product safety department
- **Acronymes et abréviations:**                      RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- **Sources.**                      EC/453-2010

\* Données modifiées par rapport à la version précédente